

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 705 Subvention (2.000 euros) à l'association Arkenciel Compagnie au titre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Arkenciel Compagnie ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement, d'un montant de 2.000 euros, est attribuée, sur proposition de la mairie du 9^e arrondissement, à l'association Arkenciel Compagnie, 15, passage Ramey n°48 75018 PARIS, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 183535, 2021_07080.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO